

## **Course-nature des Vouillands**

**Samedi 15 juin 2019**

### **Programme et règlement**

#### **Le programme**

L'Association Sportive de Fontaine Tennis organise le samedi 15 Juin 2019 dans le bel environnement naturel des Vouillands aux portes de l'agglomération grenobloise :

- des courses en solo et duo de 15 km pour adultes (nés jusqu'au 15 juin 2001)
- une course en relais de 6 + 9 km pour les + de 16 ans (nés jusqu'au 15 juin 2003)
- des courses-découverte pour les enfants nés entre 2004 et 2015

#### **Courses adultes de 15 km en solo, duo ou relais**

##### **Lieu et horaires**

Départ et arrivée du club de tennis de Fontaine, parc Karl Marx pour tous les coureurs à 10h00

##### **Parcours**

Une boucle, presque entièrement sur chemins et sentiers, mais passant également par des sections de route ouvertes à la circulation. Le dénivelé positif est de 650 m et d'environ 430 m en gain d'altitude. Pour les relayeurs, le point de relais se situe à l'entrée du désert JJ Rousseau à Seyssinet-Pariset. Le 1er relayeur court 6km, le second 9 km. Le premier relayeur a la possibilité d'accompagner en duo le second relayeur sur la totalité du parcours. Le détail du parcours est disponible sur :

[www.fontainetennis.fr/course-nature-des-vouillands/](http://www.fontainetennis.fr/course-nature-des-vouillands/)

## **Participation**

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s nés jusqu'en 2004. Les mineurs courent avec l'autorisation et sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.

Pour les licencié(e)s, une photocopie de la licence sportive (FFA, FFCO, FFPM, FF Tri, UNSS ou UGSEL) en vigueur est requise lors de l'inscription. Aucune autre licence ne sera acceptée.

Pour les non licencié(e)s, un certificat médical daté de moins d'un an, avec la mention « course à pied en compétition », est obligatoire. Les bâtons ne sont pas autorisés.

## **Tarifs**

Jusqu'au 1er juin 2019, le prix de l'engagement (inscription en ligne) est fixé à :

- 12 € par coureur pour la course solo ou duo de 15 km. A partir du 2 juin 2019, une majoration de 3 € par coureur sera appliquée.
- 7 € par coureur pour la course en relais (6+9km). A partir du 2 juin 2019, une majoration de 2 € par coureur sera appliquée.

L'inscription se fait par internet sur <https://www.engage-sports.com/course-vouillands-2019/> par paiement en ligne. Inscription possible sur place le jour de la course de 8h00 à 9h30, avec la même majoration.

## **Ravitaillement**

Deux postes de ravitaillement seront placés sur le parcours (désert Jean-Jacques Rousseau et parc Karl Marx).

## **Lots et récompenses**

Toutes les personnes inscrites se verront remettre une boisson (bière ou jus de fruit de producteurs locaux) à l'arrivée.

Des podiums récompensant les 3 premiers de chaque épreuve (solo et duo hommes, solo et duo femmes et relais) au classement scratch seront organisés à l'arrivée.

Seuls les concurrents présents sur le podium pourront prétendre aux récompenses.

## Courses enfants

### **Lieu**

Départ et arrivée au club de tennis de Fontaine, parc Karl Marx (Fontaine)

### **Parcours et horaires**

Les parcours sont dans l'enceinte du parc Karl Marx uniquement.

Les parcours sont définis en fonction de l'âge des enfants :

2014-2015 : Distance 100 m - Départ 12H00

2012-2013 : Distance 400 m - Départ 12H10

2010-2011 : Distance 600 m - Départ 12H20

2008-2009 : Distance 1 Km - Départ 12h30

2004-2007 : Distance 2 Km - Départ 12h40

### **Participation**

Les parcours sont ouverts aux enfants nés entre 2004 et 2015. Les enfants courent avec l'autorisation et sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'éventuelles chutes survenant pendant la course ou d'éventuels problèmes de santé résultant de la participation.

## Conditions générales

### **Lots et récompenses**

Tous les participants recevront une médaille.

### **Tarifs**

L'inscription aux courses enfants est de 2 €. Inscription sur place le samedi 15 Juin uniquement.

## Inscriptions

Les inscriptions seront prises :

- Sur le site <https://www.engage-sports.com/course-vouillands-2019/>, accessible depuis le site [www.fontainetennis.fr/course-nature-des-vouillands/](http://www.fontainetennis.fr/course-nature-des-vouillands/) jusqu'au jeudi 13 juin 2019
- Au club (parc Karl Marx) le mercredi 12 juin 2019 de 13h30 à 17h00.
- Sur place, le jour de la course, au plus tard 30 minutes avant le départ.

Aucune inscription ne sera prise par courrier, mail ou téléphone. Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

### **Documents requis pour la course-nature adulte**

Pour les licencié(e)s, une photocopie de la licence sportive (FFA, FFCO, FFPM, FF Tri, UNSS ou UGSEL) en vigueur est requise lors de l'inscription. Aucune autre licence ne pourra être acceptée.

Pour les non licencié(e)s, un certificat médical daté de moins d'un an, autorisant « la course à pied en compétition », est obligatoire.

Aucun dossard ne pourra être délivré sans un de ces documents.

### **Documents requis pour les courses enfants**

Les courses enfants n'étant pas organisées sous la forme de compétition, aucun certificat médical n'est nécessaire.

### **Dossards**

Les dossards seront remis au club de tennis (parc Karl Marx à Fontaine), les jours de permanence (mercredi 12 juin de 13h30 à 17h00 et vendredi 14 juin 2019 de 16h00 à 19h00) et le jour de la course jusqu'à 9h30.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Le dossard devra être entièrement visible, porté devant et correctement attaché par des épingles à nourrice ou porte-dossards (non fournis par l'organisation).

## Prestations

### **Parking**

Des espaces de stationnement sont situés à proximité du parc Karl Marx, de la piscine Lino Refuggi et du désert Jean-Jacques Rousseau pour les relayeurs.

### **Consigne**

Un service de consigne sera mis à disposition pour les participants souhaitant déposer des affaires personnelles pendant la course au club de tennis (parc Karl Marx). Le dossard sera requis pour déposer et reprendre les affaires. La consigne sera assurée à partir de 8h00 et fermera à 14h30. Les participants sont invités à reprendre leurs affaires avant la fermeture de la consigne.

### **Ravitaillement et Restauration**

Des postes de ravitaillement seront organisés sur chaque parcours.

Par ailleurs, un service de restauration rapide payant et une buvette seront proposés. Une aire de repas sera prévue sur place à cet effet au parc Karl Marx.

### **Chronométrage Courses Adultes**

Le chronométrage sera relevé pour chaque coureur à l'arrivée. Les résultats seront mis en ligne sur le site du club de tennis.

### **Vestiaires-Douches**

Des vestiaires et douches seront disponibles sur place en accès libre pour les participants.

### **Animation Enfants**

Des animations (tennis, jeux...) seront proposées gratuitement aux enfants de 10h00 à 11h30

## Informations réglementaires

### **Assurance organisation**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stades.

### **Assurance Individuelle**

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

### **Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive, ainsi que toute responsabilité envers les participants, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée, ou à signaler son abandon. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du participant.

### **Réglementation**

La course-nature des Vouillands est une épreuve organisée en conformité avec la réglementation 2019 des courses et des manifestations hors stade.

## **Équipement obligatoire**

Une réserve d'eau d'un litre minimum est obligatoire pour participer à l'épreuve. Les bâtons ne sont pas autorisés.

## **Droits d'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée pour l'utilisation de son image si elle est diffusée par la suite sur tous les supports de communication (site internet, journal, ...).

## **Sécurité**

Deux équipes du Centre Français de Secourisme de l'Isère (CFS38) seront présentes durant l'événement, en complément des signaleurs répartis sur le parcours. Les intersections avec une voie routière seront sécurisées par un signaleur.

Les coureurs sans dossard – piétons, accompagnateurs, cyclistes, rollers – sont interdits sur le parcours.

Nous regrettons de ne pas pouvoir accepter nos amis les chiens sur les courses et les marches (même en laisse) pour des raisons de sécurité.

## **Environnement**

Les coureurs sont invités à laisser le parcours propre en conservant leurs déchets, et à covoiturer pour se rendre à Fontaine.

## **Informatique et liberté**

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des messages d'information par e-mail. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous le signaler par e-mail.

Les participants acceptent que leur résultat à la course soit publié sur le site internet de l'épreuve, ainsi que sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)

## **Annulation**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement. Un participant ne pouvant être présent au départ ou souhaitant annuler son inscription ne pourra demander à être remboursé.

## **Acceptation du Règlement**

Les concurrents, de par leur inscription, reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses. L'organisation se réserve le droit, en cas d'impérieuse nécessité, de modifier le règlement ci-dessus.

## **Contacts et renseignements**

Site web : [www.fontainetennis.fr/course-nature-des-vouillands/](http://www.fontainetennis.fr/course-nature-des-vouillands/)

courriel : [course.vouillands@outlook.fr](mailto:course.vouillands@outlook.fr)